

*République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Lodève*



*COMMUNE SAINT BAUZILLE DE PUTOIS*

### **Procès-verbal N°4**

Le mercredi 29 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar ALLE.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est largement atteint,

**Présents :** Oscar ALLE, Pascal GUICHARD, Virginie NOEL-KERDUDO, David CAMMAL ; Nathalie LAMBINET, Christine CAMMAL, Philippe RAMOUSSE, Felice BRUNELLI, Christophe VIDAL, Marie-Anne ALLEGRE, Christine ANDRES, Audrey SUJOL, Marc MAURIN, Marion ROUSSIGNOL, Gérard NOVOLI, Sylvie DAMANY, Anne-Marie MOTARD, Thierry FANGOUS, Elora GILLY

Monsieur le Maire propose Madame Virginie NOEL-KERDUDO comme secrétaire de séance et passe au vote,

Le conseil à l'unanimité déclare Madame Virginie NOEL KERDUDO secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que le compte rendu du 27/04/2026 sera voté lors d'un prochain conseil, la secrétaire générale de mairie n'ayant pas eu le temps de le rédiger.

#### **Ordre du jour :**

- 1- Approbation du Compte Financier Unique -budget Eau et assainissement (M49)
- 2- Affectation du Résultat – budget Eau et assainissement
- 3- Subvention du budget principal vers budget Eau et Assainissement
- 4- Vote du Budget primitif 2026 – budget Eau et assainissement
- 5- Approbation du Compte Financier Unique- Budget Principal (M57)
- 6- Affectation du résultat budget principal
- 7- Vote des taux des taxes locales 2026
- 8- Vote de la subvention au CCAS 2026
- 9- Vote du budget primitif 2026 budget principal (M57)

#### **Délibérations du conseil :**

##### **1-Approbation du Compte Financier Unique -budget Eau et assainissement (M49)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David CAMMAL, Adjoint aux Finances,

Monsieur David CAMMAL, adjoint aux finances commence la présentation, il explique la façon dont il va procéder : « *Je ne vais pas rentrer en détail sur tous les items mais essentiellement les points principaux, et si vous avez des questions vous les poserez à la suite, si nous pouvons vous répondre de suite nous le ferons, sinon nous les noterons et vous donnerons la réponse dans le compte rendu* »

Il présente les résultats de l'année 2025

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	33 278,77	0,00	342 389,14	0,00	375 667,91
Opérations exercice	422 873,07	432 486,69	177 643,40	229 356,68	600 516,47	661 843,37
Total	422 873,07	465 765,46	177 643,40	571 745,82	600 516,47	1 037 511,28
Résultat de clôture		42 892,39		394 102,42		436 994,81
Total cumulé	0,00	42 892,39	0,00	394 102,42	0,00	436 994,81
Résultat définitif		42 892,39		394 102,42		436 994,81

*Monsieur Thierry FANGOUS : « La subvention de 100 000 € elle est complètement reversée pour la STEP ? »*

*Monsieur David CAMMAL : « Non. C'est une subvention d'exploitation qui a un lien avec les expertises qui ont été réalisées sur la STEP ».*

*Madame Elora GILLY : « C'est quoi, les bassins ? »*

*Monsieur DAVID CAMMAL : « C'est les bassins d'eau potable. Montant à la grotte ».*

*Monsieur Thierry FANGOUS : « Juste une question, puisqu'on parle de la STEP, c'est quand même quelque chose qui est un peu sensible dans la gestion de la Commune ».*

*Monsieur Le Maire : « On attend le rapport définitif de l'expert, c'est lui qui va nous indiquer les responsabilités de chacun, les solutions à apporter, et qui va financer le coût, donc pour le moment, on est encore au pré-rapport. »*

Le Maire se retire, Monsieur David CAMMAL demande au conseil de voter,

Délibération adoptée à l'Unanimité

## **2-Affectation du Résultat – budget Eau et assainissement**

Monsieur David CAMMAL présente la proposition d'affectation du résultat :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	33 278,77

Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	38 762,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	9 613,62
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	42 892,39
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>42 892,39</b>
<b>Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)</b>	<b>42 892,39</b>
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>

Proposition approuvée à l'unanimité

### **3-Subvention du budget principal vers budget Eau et Assainissement**

Monsieur David CAMMAL explique que cette année nous devons de nouveau allouer une subvention d'exploitation au budget Eau et Assainissement par le biais du budget communal.

En effet le budget de fonctionnement est impacté par une allocation provisionnelle de 90 758,78 €, plus les frais de l'expert qui s'élèvent à ce jour à 13400 euros, et ce n'est toujours pas terminé, à cela s'ajoutent des fournitures prises en charge par la mairie pour un montant de 1 059,42 €, soit un total de 115 238 € pour les frais d'expertise de la STEP à ce jour. La subvention que nous voulons allouer au budget Eau est de 120 000€, afin de ne pas augmenter excessivement le prix de l'eau.

*Monsieur Thierry FANGOUS : « Ne pas augmenter du tout ? Je repose ma question, peut-être qu'elle sera plus à propos maintenant. Ces 120 000 € sont redirigés et alloués strictement à la STEP ?*

*Monsieur David CAMMAL : « Oui c'est ça, c'est pour les frais d'expertise. Ce n'est pas pour les travaux. D'ailleurs, je tremble quand on va voir le rapport final. C'est quand même des sommes énormes. »*

*Madame Elora GILLY : « c'est vraiment juste des analyses d'eau » ?*

*Monsieur David CAMMAL : « Ah non, c'est des passages de caméra, c'est des vidanges des bassins, pour regarder s'il y avait des fuites sur la bâche, donc il a fallu vider les bassins, etc., etc. Non, ce n'est pas que des analyses d'eau ».*

Le Maire passe au vote,

Délibération adoptée par 16 voix pour et 3 abstentions (Elora GILLY ; Thierry FANGOUS, Anne-Marie MOTARD)

### **4-Vote du Budget primitif 2026 – budget Eau et assainissement**

Monsieur David CAMMAL présente à l'assemblée les propositions financières allouées au budget Eau et Assainissement 2026.

*Monsieur Thierry FANGOUS : « Une question qui est sensible. En ce qui concerne l'assainissement de la Grand'Rue, cet assainissement de la Grand'Rue, vous l'envisagez sur quel périmètre ?*

*Monsieur David CAMMAL : « Alors, le périmètre principal, on reste sur ce qui a été dit, sur la zone sud, aujourd'hui, les études ont été faites, et le réseau est bon. Là où il est en difficulté, c'est la descente de la Grand'Rue, jusqu'au fond, après Michel Issert. Donc là, c'est un vrai sujet. Et aujourd'hui, on va avoir certaines surprises, il y a un défaut de pente, ça on le sait, mais on va refaire passer une étude complète pour*

cette zone-là. Mais c'est par là que l'on va commencer, je vous donne l'information, c'est sur ce projet-là qu'on va attaquer les travaux de la Grande Rue, on va commencer par ça. C'est le gros sujet d'aujourd'hui en termes de travaux. Est-ce qu'il y a des questions autres que celles-ci ?

Madame Anne-Marie MOTARD : « Du coup, je suppose que dans la partie recettes, on va avoir les subventions qui sont liées à ces travaux »

Monsieur David CAMMAL : « Oui, effectivement, sur la partie recette, vous avez ici les subventions de l'État et du CD34 pour les travaux de la Roquette à hauteur de 268 854 euros et les subventions de l'Agence de l'eau pour les travaux de la Roquette et de la Grand'Rue qui s'élèvent à 488 590 euros.

Le détail de ces subventions : - **Roquette** : Etat (DETR) 143 154€ (notifiée le 25/06/2025). ; Agence de l'Eau : 238 590€ ; (notifiée le 26/06/2025). CD 34 : 125 700€ (notifiée le 17/11/2025).

**Grand'Rue Assainissement** : Agence de l'Eau : 250 000€ (notifiée le 26/06/2025).

Monsieur Thierry FANGOUS : « Je vais faire une remarque, par rapport à ce que l'on connaît du dossier à l'époque. Ce qu'on voit, c'est que les 488 590 euros correspondent globalement aux subventions qui avaient été obtenues précédemment pour faire des travaux à condition que les travaux d'assainissement se fassent sur l'intégralité de la Grand'Rue. Par contre, si jamais ce n'est pas l'intégralité, est-ce que vous pensez que vous aurez l'intégralité des subventions ?

Monsieur David CAMMAL : « C'est au prorata des travaux »

Monsieur Thierry FANGOUS : « Du coup, vous ne pouvez pas l'intégrer entièrement dans le montant des subventions. Vous ne pouvez prendre que le prorata. »

Monsieur David CAMMAL : « Aujourd'hui, on a le volume financier de subventions qui est indiqué ici et ce n'est pas que pour la Grand'Rue. Mais aujourd'hui, tout comme les travaux de voirie qu'on pourra réaliser, vous savez comment ça se passe en général, on a le chiffrage qui est établi et quand on réalise les travaux, on a plus souvent des plus que des moins. »

Madame Anne-Marie MOTARD : « Là, on fait financer, finalement, l'eau et l'assainissement par les contribuables au lieu des usagers de l'eau, je voulais juste faire remarquer ça, parce que dans les petites communes c'est tout à fait autorisé de prendre du budget général vers le budget de l'eau, par contre je pense que ça pose quand même un problème à long terme de gestion pérenne de ce budget de l'eau »

Monsieur le Maire passe au vote,

Délibération adoptée par 16 voix pour et 3 abstentions (Elora GILLY ; Thierry FANGOUS, Anne-Marie MOTARD)

## **5-Approbation du Compte Financier Unique- Budget Principal (M57)**

Monsieur David CAMMAL continue par la présentation du CFU du budget principal 2025,

Il présente les résultats de l'année 2025

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	529 790,13	383 202,44	0,00	383 202,44	529 790,13
Opérations exercice	1 610 637,12	1 897 947,54	1 289 215,76	971 476,29	2 899 852,88	2 869 423,83
Total	1 610 637,12	2 427 737,67	1 672 418,20	971 476,29	3 283 055,32	3 399 213,96
Résultat de clôture		817 100,55	700 941,91			116 158,64

Madame Anne-Marie MOTARD : « Je peux dire un mot sur ces dotations nationales parce que dans les communes rurales il y a eu une baisse de ces dotations qui est aussi en lien direct avec le dernier recensement de l'Insee : il y a eu beaucoup d'erreur, car c'était la première fois que le recensement était informatisé et visiblement en milieu rural il y a plein de gens qui ne l'ont pas fait, et qui n'ont pas rempli les dossiers. Du coup cela a fait baisser considérablement la dotation globale de fonctionnement. Alors je sais qu'il y a des communes qui ont fait des recours, c'est un vrai souci. On en a parlé en Communauté de Communes déjà l'année dernière parce qu'on n'est pas les seuls et il y a des baisses significatives du nombre d'habitants dans les chiffres du recensement alors que dans la réalité on a plein de nouveaux arrivants et heureusement pas tant de décès que ça ou de départs. Donc je pense que c'est important de garder ça présent à l'esprit parce qu'effectivement c'est un problème qui se rajoute à d'autres problématiques, il ne faut pas l'ignorer parce que cela a un vrai impact ».

Madame Elora GILLY : « Du coup il y a 2 fois travaux en voirie, c'est quoi la différence ? Installation de voirie et tout en bas dans travaux en régie, la même chose ? »

Monsieur David CAMMAL : « Oui, parce que ce sont des travaux qu'on réalise en régie, c'est ce qui est fait par les employés communaux et l'autre ce sont des entreprises qui interviennent »

Madame Anne-Marie MOTARD : « J'ai une question par rapport au choix des travaux réalisés puisque dans les recettes d'investissement, il y a un certain nombre de subventions qui ont été obtenues pour certains chantiers qui ont été financés en partie. Et puis il y a eu beaucoup d'autres actions qui n'ont pas eu de financement extérieur. Voilà donc je voulais savoir quelles étaient les priorités, la réflexion sur la priorisation des chantiers : pourquoi les uns plutôt que les autres ? Par rapport aux voiries par rapport à toutes les réflexions qui ont pu être entreprises que ce soit la climatisation, les caméras ? Pour les caméras également, je crois qu'il n'y a pas de subventions qui ont été demandées - parce que c'est possible de demander- Vous n'avez rien obtenu ? »

Monsieur Pascal GUICHARD : « On n'a pas obtenu de réponse à ce jour. »

Madame Anne-Marie MOTARD : « Donc, quels sont les ordres de priorité ? »

Monsieur Le Maire : « Alors, sur les travaux de voirie en enrobé, on avait promis qu'on entretiendrait des chemins qui en avaient vraiment besoin, les demandes de subventions, rappelle-toi, Jacques Rigaud, chaque année, nous mettait de côté, je ne me rappelle plus le nom de cette subvention, donc on avait dit qu'on les réservait pour la Grand'rue au lieu de nous les donner pour les chemins. Tu sais comment ça s'est passé, malheureusement le département d'un coup a dit « maintenant on a plus d'argent » donc on s'est retrouvé le bec dans l'eau avec ces subventions. On a fait le cimetière pour l'accès aux handicapés et aux personnes âgées qui avaient beaucoup de mal à accéder au cimetière, c'était un choix, ce qu'on a fait, c'est uniquement pour aller dans l'intérêt des Saint Bauzillois. Le chauffage de la salle polyvalente est tombé en panne en plein hiver donc il a fallu réparer, c'était un imprévu qu'il a fallu faire. La MGP pareil, ils sont en train de développer la MGP donc ils avaient besoin de travaux parce qu'ils ont rentré de nouvelles machines, donc ils nous ont demandé de mettre aux normes. Il n'y avait eu aucune norme de faite depuis leur installation. Donc, voilà tous ces investissements qui ont été faits c'était toujours pour aller dans l'intérêt des Saint Bauzillois. On n'a rien fait d'extravagant. Malheureusement on sait que maintenant les subventions, que ça soit de l'État ou de la Région ou du Département, hormis les réseaux c'est très difficile voire impossible, donc soit on ne fait plus rien soit on le fait sur fonds propres. Voilà donc les raisons de ces choix ».

Le Maire se retire, Monsieur David CAMMAL demande au conseil de voter,

Délibération adoptée par 16 voix pour et 3 abstentions (Elora GILLY ; Thierry FANGOUS, Anne-Marie MOTARD)

## **6-Affectation du résultat budget principal**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	529 790,13
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	682 891,00

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	287 310,42
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	817 100,55
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>817 100,55</b>
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	700 941,91
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	116 158,64

Délibération adoptée à l'Unanimité

### **7- Vote des taux des taxes locales 2026**

Monsieur David CAMMAL, adjoint aux finances présente l'Etat 1259 concernant le montant prévu des bases sur 2026 des taxes locales des impôt directs. Il indique qu'il n'est pas prévu de les augmenter. Les taux seront donc à l'identique de 2025 soit : Foncier bâti : 35.46% - Foncier non bâti : 62.82% - Taxe habitation (sur les résidences secondaires) : 6.92%

*Monsieur Thierry FANGOUS : « Si je peux faire une remarque : je suis très content en tant que contribuable de ne pas avoir d'augmentation, par contre si les aides de l'État et de la région diminuent et s'il n'y a pas d'augmentation de quoi que ce soit, comment la commune envisage de maintenir ou d'augmenter ou de faire vivre son budget sans ressources ? »*

*Monsieur le Maire : « Cela devient très compliqué pour toutes les communes, d'ailleurs pas uniquement pour les communes, mais il va falloir qu'on s'adapte au fait que les subventions sont en train de se tarir et de diminuer fortement. Maintenant si on augmente les impôts on se rend compte qu'on en avait parlé avec le Monsieur des finances publiques, plus on augmente les impôts plus on augmente l'eau et moins on encaisse parce que les gens n'arrivent plus à payer donc qu'est-ce qu'on fait ? Donc on va être obligé de s'adapter de faire en sorte de réduire la voilure sur les projets, de faire moins de projets moins ambitieux Voilà ma logique. Nous au moins on a la chance d'avoir une équipe d'employés qui savent quasiment tout faire, donc faire le maximum en régie pour baisser les coûts. Voilà on va s'adapter ».*

Délibération adoptée à l'Unanimité

### **8- Vote de la subvention au CCAS 2026**

Monsieur David CAMMAL, adjoint aux finances, propose que le montant de la subvention allouée au budget du CCAS passe à 20 000€ cette année au lieu de 15 000€.

*Monsieur Thierry FANGOUS : « J'aimerais savoir quelles sont les actions que vous allez avoir, sur quels domaines, qu'est-ce que vous allez faire ? »*

*Madame Virginie NOEL-KERDUDO : « On maintient les ateliers qu'on a proposés pour les Saint Bauzillois au niveau des activités diverses comme la sophrologie, les arts plastiques. Enfin vous savez que nous avons une grosse action au niveau des aides sociales, il y a de plus en plus de demandes d'aide à monter les dossiers, on a les propositions de voyage pour les séniors, on a la participation financière qu'on donne aux enfants de la commune pour le voyage scolaire, on a des gens qui sont en difficulté qui viennent au CCAS pour obtenir des bons alimentaires, parce qu'ils ne peuvent plus manger, on a présence verte et la téléassistance où on participe à hauteur de 15€ par administré qui bénéficie de la téléassistance Donc c'est un budget et le repas des aînés qui est récurrent tous les ans ».*

*Madame Anne-Marie MOTARD : « Pour les enfants, quelle est la contribution donnée pour le voyage scolaire ? »*

*Madame Virginie NOEL-KERDUDO : « 50€ par an »*

*Madame Elora GILLY : « Quand on dit voyage, c'est pour les sorties pédagogiques ou pour des classes découvertes ? »*

*Madame Virginie NOEL-KERDUDO : « Pour les voyages scolaires, c'est les parents qui demandent l'aide auprès de la mairie, ça ne passe pas par l'école ce sont les parents qui font la demande, il y a un dossier à déposer en mairie, c'est pour les l'école, le collège et lycée.*

*Madame Elora GILLY : « Nous, sur l'école du Thaurac, les classes elles ne partent pas en classe découverte ».*

*Madame Virginie NOEL-KERDUDO : « Si par exemple l'école du Thaurac propose un voyage n'importe où et si les parents en font la demande, ils bénéficieront d'une participation financière de 50€ par enfant ».*

*Madame Anne-Marie MOTARD : « Est-ce que le dossier est sur conditions de ressources ? »*

*Madame Virginie NOEL-KERDUDO : « Non il n'y a pas de condition de ressources. Cette participation de voyage scolaire c'était déjà d'actualité en 2020 quand on a repris le CCAS on a continué à la mettre en place, moi je le fais pour les enfants donc j'estime que si les parents le demandent, ce sont pour les enfants »*

*Madame Anne-Marie MOTARD : « Est-ce qu'il y a d'autres actions prévues pour cette année ou les années qui viennent ? Concernant les plus jeunes parce qu'il y a beaucoup d'actions pour les aînés un peu moins pour les jeunes ».*

*Madame Virginie NOEL-KERDUDO : « Il y aura des actions mais pour l'instant on ne s'est pas encore réuni donc je ne peux pas vous donner le détail exact il va falloir qu'on en parle avec le CCAS. »*

Délibération adoptée à l'Unanimité

### **9-Vote du budget primitif 2026 budget principal (M57)**

Monsieur David CAMMAL, adjoint aux finances présente le budget primitif 2026 de la commune,

*Madame Elora GILLY : « Pour le bulletin municipal vous êtes sûr qu'on va rester sur ces tarifs-là, parce que diminuer le nombre de publications c'est une chose, mais est-ce qu'il ne va pas y avoir plus d'articles et du coup plus de pages dans le bulletin municipal ce qui va faire qu'au final ça coutera plus cher ? »*

*Monsieur CAMMAL David : « En général on est toujours sur la même chose, c'est validé avec l'imprimeur aujourd'hui, donc à partir de ce contrat-là on ne devrait pas dépasser ».*

*Madame Elora GILLY : « Quand vous dites que vous allez checker ce que font les associations, c'est à dire ?*

*Monsieur David CAMMAL : « On va regarder un petit peu ce qui se fait, comment ça se fait et voir l'intérêt parce qu'aujourd'hui, pour être transparent on a des demandes qui sont exorbitantes des augmentations de 300 à 400% de demandes de subventions donc comme on fait aussi des efforts financiers sur tous les articles on va aussi faire des efforts financiers sur ça. Donc il y a des arbitrages qui seront menés en fonction de ce qui a été réalisé et derrière on attribuera les montants alloués en fonction de ce qu'on estime en tout cas être en lien avec ce qu'on souhaite Voilà »*

*Madame Elora GILLY : est-ce que vous allez recevoir chaque association pour leur demander plus de précisions ?*

*Monsieur David CAMMAL : Non pas forcément, mais aujourd'hui il y a typiquement des associations qui perçoivent des montants mais qui ont d'autres avantages derrière. Il y a des associations qui ne sont pas forcément en lien avec ceux que l'on souhaite. Donc voilà c'est un arbitrage que l'on va amener tous ensemble. »*

*Madame Anne-Marie MOTARD : « Cette discussion, le Conseil y sera-t-il associé ? Est-ce que par exemple le Conseil peut avoir accès au rapport d'activité des associations pour savoir ce qu'elles font ? »*

*Monsieur David CAMMAL : « Je pense que chacun peut avoir accès, ça permet de se rendre compte de ce que font les unes et les autres ».*

*Madame Elora GILLY : « Du coup les travaux en régie ça serait quoi les projets ? »*

*Monsieur David CAMMAL : « Alors il y a un peu de tout là, on a le projet d'électrification au niveau du plan d'eau, donc là il y a toute la partie fourniture qui a un vrai coût. On a commencé à faire en tout cas l'implantation de l'abri qu'on avait prévu sur le jardin des enfants ».*

Monsieur Pascal GUICHARD : « C'est tous les travaux au quotidien qu'on va internaliser, il va y avoir les travaux de nouveau sur la MGP. »

Monsieur Thierry FANGOUS : « En termes de travaux il y a des bruits qui courent, vous savez on est dans un petit village, que vous êtes en train de faire un abri pour mettre les poubelles à côté du pavillon et faire un parking, qu'est-ce qu'on fait là exactement ?

Monsieur David CAMMAL : « On va être transparent. Effectivement quand on descend vous avez vue sur les poubelles c'est vraiment sale, donc déjà premier point c'est de faire un local propre pour les poubelles et sur cette zone là un parking va être consacré pour les locations de la salle des rencontres, parce que souvent quand on arrive, quand il y a des manifestations à la salle des rencontres le parking est plein et on ne peut pas se garer. Donc l'objectif c'est de donner aux gens qui vont louer la salle des rencontres une zone de parking. Et il y aura une barrière ».

Monsieur le Maire : « ça va éviter d'ouvrir les 2 barrières où les gens passent et après dès que c'est ouvert tout le monde rentre et après c'est une galère ».

Monsieur Thierry FANGOUS : « au moins ça restreint presque par 2 le fait d'avoir un flux régulier de voitures qui se garent sur certaines parties herbées. Entre parenthèses à côté des jeux de boules on a une partie du terrain qui devient de la terre nue, donc comment vous envisagez ça par rapport à ce coin qui est quand même relativement sympa ? »

Monsieur David CAMMAL : Non mais encore une fois sur cette zone-là, elle sera fermée tout le reste de l'année, elle sera ouverte que pour les locations. Ce sera très ponctuel et ça sera pour les manifestations fêtes votives Rag Naroc, ce parking là il est vraiment réservé pour les gens qui vont louer la salle ».

Madame Anne-Marie MOTARD : « Si je comprends bien, le mur qui est en demi-cercle est démoli en partie ? »

Monsieur David CAMMAL : « En partie juste l'accès pour pouvoir rentrer dans le parking. Le reste c'est une ouverture juste pour les poubelles pour qu'elles soient cachées qu'on n'ait pas cette vision d'horreur ».

Madame Anne-Marie MOTARD : « Si je peux me permettre, je trouve que sur le plan d'eau il y a d'autres endroits qui avaient déjà été identifiés comme aire de parking possible, peut-être pas aussi proche de la salle des rencontres. Je trouve que c'est vraiment dommage parce que ce muret en pierre, d'un point de vue patrimonial, cela correspond exactement au patrimoine de Saint Bauzille, avec les pierres de la rivière. Les murs, les murets en galets, il n'y en a plus beaucoup, et celui-là était particulièrement joli. Le terrain donc va servir de parking occasionnel proche du pavillon de l'évêque, là aussi ça fait partie d'un ensemble, Il y a une cohérence esthétique et un code patrimonial qu'il me paraît dommage d'abimer, parce que même si le moulin n'est pas classé il peut être tout à fait intéressant en termes de valorisation, La Fondation du Patrimoine était passée et avait émis des idées assez intéressantes sur la rénovation de ce pavillon. Donc, je suis un peu étonnée parce que j'ai l'impression que tout le monde est très préoccupé par la préservation du patrimoine, et là, surtout sur le plan d'eau qui est quand même extrêmement attractif, là on avait la possibilité d'avoir une très belle arrivée sur la partie principale du plan d'eau. Donc je me permets de dire que je ne partage pas ce choix ».

Monsieur David CAMMAL : « Chacun son avis, pour information quand même au niveau du pavillon il y a des murs qui avaient été démolis que nous allons quand même remonter aussi en pierre, parce qu'il y a un accès qui se fait aussi par le plan d'eau, le mur a été complètement démoli il est même à risque parce qu'il y a des pierres qui peuvent tomber sur les gens cette partie va aussi être restructurée, je le répète encore une fois ça va pas être un parking ouvert h 24 c'est uniquement pour les prestations pour desservir en tout cas les gens qui vont réserver cette salle. »

Monsieur David CAMMAL : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Madame Anne-Marie MOTARD : Oui, j'aurais aimé avoir des précisions sur les projets Lacan et la Grand' Rue ? Peut-on avoir la ventilation des subventions ? Qu'est-ce qui est prévu pour la Grand Rue ? Est-ce qu'on peut avoir des éléments quant au projet ? »

Monsieur David CAMMAL : « Alors le projet qui a été envisagé et qui était dans notre programme, c'est la démolition du site puisqu'aujourd'hui il y a un permis de démolir qui a été établi, les travaux de dévoiement au bout de 6 mois même plus que ça sur la partie Enedis ont commencé, on attend encore le dévoiement des réseaux fibre et cuivre d'orange, donc ça c'est en cours et on espère pouvoir attaquer les travaux de démolition parce qu'aujourd'hui le bâtiment est à risque. Dans notre programme on avait bien dit qu'on démolirait le site pour faire un parking qui ne sera pas bétonné qui sera juste en terre concassée Donc on espère pouvoir attaquer les travaux début juin ».

*Madame Anne-Marie MOTARD : « Si le projet ne correspond pas aux subventions qu'on a reçues puisqu'il y a eu un subventionnement assez important pour l'aménagement de l'espace Lacan, si le projet est très différent du projet initial pour lequel ont été obtenues les 3 subventions, qu'est-ce que vous envisagez de faire ? »*

*Monsieur le Maire : « En fait le projet ne va pas être différent de ce qu'on avait prévu, c'était un, la démolition, ça on l'avait dit, après on garde le cheminement doux qui est fait entre la Grand'rue et la RD en passant par le centre médical, ça va être aménagé comme c'était prévu dans le projet renaturation. Le projet ne bouge pas parce qu'en fait tu as raison les subventions ont été allouées avec la désimperméabilisation du site »*

*Madame Anne-Marie MOTARD : « Si je peux me permettre, j'espère que l'achat et la revente du glutton feront cas d'école, qu'on va éviter de refaire ce type d'erreur, c'est-à-dire un achat inconsidéré, non réfléchi, qui ne correspondait pas aux besoins, non concerté. Si mes souvenirs sont bons, bien que ce soit un petit peu lointain, on était à plus de 180 000€ d'achat pour un matériel neuf qui n'était pas adapté à la commune, mais je suis sûre que la leçon sera tirée, je tenais quand même à le dire. Ce glutton, on ne l'a pas vu souvent dans la rue »*

*Monsieur le Maire : « En vrai, ce n'est pas qu'il n'était pas adapté à la commune, parce qu'il y a plein de petites rues et c'est vrai qu'il pouvait se faufiler, il passait partout, dans toutes les petites rues. Il était adapté, c'est vrai qu'il désinfectait les petites rues, mais le gros souci, c'est qu'il est fragile. La maintenance est très onéreuse, on ne le savait pas à l'achat, parce que c'est un matériel qui est fragile »*

*Monsieur Thierry FANGOUS : J'ai juste une question, il ne devait peut-être pas être très efficace dans la Grand rue, parce qu'il y avait trop de trous ?*

*Monsieur le Maire : à part la Grand' rue, pour tout le reste il été efficace.*

Délibération adoptée par 16 voix pour et 3 abstentions (Elora GILLY ; Thierry FANGOUS, Anne-Marie MOTARD)

*Madame Anne-Marie MOTARD : « Quand est-ce qu'ont été définies les délégations des adjoints ? Quand est-ce que les arrêtés ont été pris ? Puisqu'on a voté pour le nombre d'adjoint et pour les indemnités. Les indemnités ne peuvent être attribuées que lorsqu'il y a eu l'arrêté »*

*Monsieur le Maire : « Les arrêtés je les ai signés. » Il demande aux adjoints de présenter leurs délégations.*

*Monsieur GUICHARD Pascal : « Adjoint à la sécurité et aux travaux du quotidien »*

*Madame CAMMAL Christine : « Adjointe aux associations, communication et vie administrative »*

*NOEL-KERDUDO Virginie : « Adjointe aux affaires sociales, scolaires et jeunesse et sport »*

*Madame LAMBINET Nathalie : « Adjointe à la culture, patrimoine, environnement et gestion de la bibliothèque »*

*Monsieur CAMMAL David : « Adjoint aux finances, aux travaux, à l'urbanisme et aux festivités »*

Avant la fin de la séance comme demandé par Monsieur Thierry FANGOUS, Monsieur le Maire donne des explications concernant le problème de la Step :

*L'expert contacté il y a environ deux semaines pour faire un point sur l'avancement du dossier, a déjà établi un pré-rapport. Il va organiser une réunion avec la commune et les entreprises pour le leur présenter. Ce pré-rapport, qu'il finalise actuellement, devrait être envoyé dans un mois et demi. Une fois ce document transmis, la commune et les entreprises auront un délai pour y apporter leurs observations. Ensuite, l'expert produira son rapport définitif, qui détaillera les dysfonctionnements, leurs causes, les solutions proposées, les coûts de réparation et la répartition des responsabilités de paiement. Ce rapport définitif sera également soumis à la commune et aux entreprises. Si un accord est trouvé, les entreprises concernées réaliseront les travaux. En cas de désaccord, le dossier sera transmis au tribunal, ce qui entraînera une procédure judiciaire. Malheureusement, nous n'avons pas encore une idée claire de la répartition des responsabilités, car les échanges avec l'expert sont en cours et le rapport définitif est attendu pour clarifier la situation. La commune n'est, semble-t-il, pas impliquée dans les responsabilités.*

*L'attente du rapport d'expert final clarifiera tout, ce qui nous permettra de reprendre nos discussions dans l'espoir d'un accord et d'une réalisation rapide des travaux. Si un désaccord survient avec une entreprise ou au sein de la commune, cela engendrera un long parcours judiciaire.*

*Monsieur Thierry FANGOUS : « Vous estimez que la ville ne devrait pas avoir à subir de conséquences financières et vous vous engagez à couvrir d'éventuels frais si des contestations nous obligent à payer, alors que nous n'y sommes pour rien »*

*Monsieur le Maire : « Je dédouane l'ancienne municipalité, car comme un chauffeur de bus, un avocat a son domaine de compétence, les experts en STEP sont distincts. Ils ont fait appel à des professionnels pour les études et la sélection des entreprises, rendant la responsabilité de la commune discutable. Nous attendrons le rapport d'expert. Si la commune se voit réclamer 300 000 €, je ne donnerai pas mon accord. Cependant, pour le déblocage des travaux, une participation de 10 000 à 15 000 € pourrait être acceptée, mais une grande prudence s'impose, car ces procédures peuvent durer, comme cela a déjà été le cas pendant cinq ans, où la mairie a remporté des succès.*

*Nous estimons le coût à près de 500 000 euros. Je vous garantis que la réparation sera effectuée ; le recul actuel sert à mieux avancer, même si je doute que cela marche un jour. L'Etat nous a déjà signalé qu'ils avaient déjà payé deux fois – une première fois à l'origine et une seconde fois après la condamnation à 70 % – et qu'ils ne comptent pas régler une troisième fois, même après une décision du tribunal. Le sous-préfet l'a souligné, mais il est clair qu'on ne peut pas être pénalisé deux fois pour le même dommage. Il n'y aura plus de discussions. Nous attendons le rapport final, qui précisera les raisons de l'échec, les solutions envisagées, les coûts associés et les responsabilités de chacun.*

Fin de séance à 21h37.